

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1749

10 septembre 2009

### SOMMAIRE

2XTV S.A. ....	83916	Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A. ....	83911
APCM .....	83912	Maisons Loginter s.à r.l. ....	83937
Arix International S.A. ....	83910	Marint S.A. ....	83950
Baqus S.A. ....	83915	Melfleur Investments Luxembourg S.A. ....	83910
<b>BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>83911</b>	Mership (Luxembourg) ....	83908
C.E.F.I. S.A. ....	83907	Neumarkter S.à r.l. ....	83908
Central European Participation II S.à r.l. ....	83914	NS Luxembourg S.A. ....	83952
Cloisinvest SA .....	83914	Observatoire Mondial Géostratégique S.A. ....	83907
Daolux AG .....	83911	OFI Single Select .....	83939
DeAM Management Company S.A. ....	83932	Portman International S.A. ....	83927
D.G.C. Conseil S.A. ....	83952	Portofino Trust Inc. ....	83912
Dome Capital S.à r.l. ....	83934	REInvest German Properties II S.à r.l. ....	83908
Ebony Investments II S.à r.l. ....	83913	REInvest German Properties I S.à r.l. ....	83909
Esimole S.A. ....	83909	REInvest German Properties VI S.à r.l. ....	83907
FGI Participations S.A. ....	83945	REInvest Germany S.à r.l. ....	83906
FGI Participations S.A., SPF .....	83945	Remp Holding S.A. ....	83907
Fibre Finance S.A. ....	83952	Remp Holding S.A. ....	83907
Financière EGINE S.A. ....	83909	Second German Property Portfolio S.à r.l. ....	83910
Financière EGINE S.A. ....	83913	Selgest S.A. ....	83947
Financière EGINE S.A. ....	83912	Single Select Platform .....	83939
Financière EGINE S.A. ....	83913	SPE III Icare S.à r.l. ....	83910
Financière EGINE S.A. ....	83913	SPE III Sauvage S.à r.l. ....	83914
Findale Enterprises S.A. ....	83909	Supermarket Portfolio Sàrl .....	83912
Galega Financière S.A. ....	83906	Swan Walk S.à r.l. ....	83910
Gran Ventana S.A. ....	83911	Swan Walk S.à r.l. ....	83911
Guillain Holding S.A. ....	83930	TCC Investments S.à r.l. ....	83906
Hair-World S.à r.l. ....	83929	TCC Luxco S.à r.l. ....	83906
Hifi International S.A. ....	83914	UB Real S.à r.l. ....	83918
InfraLuxBau S.à r.l. ....	83906	Urbis Property S.à r.l. ....	83908
Interstate Europe .....	83920	VREF Holding S.à r.l. ....	83908
Isomax S.A. ....	83924		
Lactus Soparfi S.A. ....	83909		
Luc-Cas Estates S.A. ....	83912		

**InfraLuxBau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 140.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108504/10.

(090130180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**TCC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.892.

Les comptes de la clôture au 29 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108505/10.

(090129902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**TCC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.895.

Les comptes de la clôture au 29 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108506/10.

(090129903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**REInvest Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108538/11.

(090129865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Galega Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALEGA FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009108463/13.

(090130295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Remp Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009108510/10.

(090129908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Remp Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009108511/10.

(090129909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108512/10.

(090129911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**REInvest German Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108535/11.

(090129861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**OMG S.A., Observatoire Mondial Géostratégique S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.544.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009108516/13.

(090129917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Neumarkter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108513/10.

(090129913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108514/10.

(090129914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108515/10.

(090129915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**REInvest German Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108536/11.

(090129862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Mership (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 45, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.867.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009108517/13.

(090129919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Findale Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009108507/10.

(090129904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Lactus Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009108508/10.

(090129905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Esimole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009108509/10.

(090129906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**REInvest German Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108537/11.

(090129864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Financière Egin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009108518/13.

(090129920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Melfleur Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 57.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108558/10.

(090129897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.706.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108559/10.

(090129898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Arix International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 65.064.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108560/10.

(090129899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.002,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 127.207.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108566/11.

(090129848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**SPE III Icare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.696.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2084 du 25 septembre 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Icare S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009108546/14.

(090129880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Gran Ventana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 87.982.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17.08.09.

Signature.

Référence de publication: 2009108524/10.

(090129931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 67.575.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 août 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009108562/10.

(090129901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Daolux AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 54.071.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108563/10.

(090129845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.002,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 127.207.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108567/11.

(090129849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 57.406.

Les comptes annuels au 31/12/2008 en USD ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17/08/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009108526/13.

(090129937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Supermarket Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.664.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108561/10.

(090129900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Luc-Cas Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 81.649.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108564/10.

(090129846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Portofino Trust Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108565/10.

(090129847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**APCM, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009108583/11.

(090129826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Financière Egin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009108521/13.

(090129924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---



**Financière Eginé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009108519/13.

(090129922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Financière Eginé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009108520/13.

(090129923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Financière Eginé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.920.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009108522/13.

(090129925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Ebony Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.691.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

*Ebony Investments II S.à r.l.*  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2009108582/15.

(090129825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Cloinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 74.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLOINVEST SA  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009108587/12.

(090129830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Hifi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 13.377.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

InterFIDUCIAIRE  
121, AVENUE DE LA FAÏENCERIE  
L-1511 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009108525/13.

(090129933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**SPE III Sauvage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 127.976.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1388 du 6 juillet 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Sauvage S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009108548/14.

(090129883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Il est à noter que l'adresse de Stichting Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid, un des associés de la Société, est désormais Basisweg 10, NL-1043 AP Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour Central European Participation II S.à r.l.  
Britta Alexi / Oliver May  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009108618/15.

(090130226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Baqus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 71.545.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of July. Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

C. Tegnér Holding AB, a company having its registered office at Oxenstiernsgatan 25, SE-115 27 Stockholm, Sweden, registration number "org.nummer 556569-9443" (the "Principal"),  
here represented by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),  
by virtue of a proxy under private seal given on July 21<sup>st</sup>, 2009,  
which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. BAQUS S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 71545, has been incorporated by deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher on September 10<sup>th</sup>, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 875 on November 20<sup>th</sup>, 1999.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty thousand nine hundred eighty-six Euros sixty-nine cents (30,986.69 EUR) divided into one thousand two hundred and fifty (1250) shares with no par value, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

C. Tegnér Holding AB, une société ayant son siège social à Oxenstiernsgatan 25, SE-115 27 Stockholm, Suède, numéro de registre "org.nummer 556569-9443", (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),  
en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. BAQUS S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 71545 a été constituée suivant acte reçu par

Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 875 du 20 novembre 1999.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande de la comparante, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jos Hemmer, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2009. LAC/2009/30766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009108844/83.

(090130629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

### **2XTV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.101.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "2XTV S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.101, matricule numéro 20052205701 constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 778 du 3 août 2005 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Laurence Mostade, employée privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

II. Que tous les obligataires de la Société ont approuvé le projet de fusion du 3 février 2009 prévoyant l'absorption de la Société par la société anonyme de droit belge TORREKENS HOLDING N.V. et ont tous renoncé à la tenue d'une assemblée des obligataires.

Une copie des ces documents resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion du 3 février 2009 prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme de droit belge TORREKENS HOLDING N.V. (société absorbante), ayant son siège social situé 99 Neerstraat à Appelterre-Eichem (B-9400), inscrite au registre des personnes morales de Belgique sous le numéro d'entreprise 0475.650.386; la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la Société à la société absorbante;

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, à l'exception des points d) et e) du premier paragraphe dudit article;

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société, société absorbée par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion;

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée;

5. Détermination du lieu de conservation des documents de la Société durant le délai légal;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale, en conformité avec l'article 263 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), approuve le projet de fusion en application de l'article 278 et suivants de la Loi, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 en date du 27 février 2009 ainsi qu'en application de l'article 719 et suivants du Code des Sociétés belge tel que publié aux Annexes du Moniteur Belge, numéro 09052046 du 9 avril 2009, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité.

L'assemblée approuve l'apport des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société absorbée arrêté au 30 novembre 2008 à la société absorbante réalisé à leurs valeurs comptables. Cet apport a également été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'administration de la Société le 3 février 2009.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la Loi, à l'exception des points d) et e) du premier paragraphe dudit article.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante TORREKENS HOLDING N.V. a approuvé le projet de fusion en date du 23 juin 2009.

Une copie de ladite assemblée restera annexée au présente acte pour être enregistrée en même temps.

L'assemblée générale constate que conformément à l'article 272 de la Loi la fusion telle que décrite dans le projet de fusion est devenue effective à la date du présent acte avec les effets prévus à l'article 274 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 273 (1) de la Loi sur les effets de la fusion à l'égard des tiers.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale constate que la Société est dissoute sans liquidation et cesse d'exister, l'ensemble de son patrimoine actif et passif étant transmis à titre universel, sans exception ni réserve à la société absorbante TORREKENS HOLDING N.V., et que les actions de la Société sont annulées.

A partir du 30 novembre 2008, les opérations de la Société absorbée sont considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la société absorbante TORREKENS HOLDING N.V., et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société absorbée après cette date seront censés réalisés pour le compte de la société absorbante TORREKENS HOLDING N.V..

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge pleine et entière à chacun des administrateurs de la Société, savoir Salim Bourekba, Antonella Graziano et Ariane Vigneron, et au commissaire de la Société, Bedrijfsrevisoren De Neef & Co BVBA, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 273 (2) de la Loi, d'accorder au conseil d'administration de la société absorbante tous pouvoirs en vue de poser les actes et formalités pour l'exécution de la fusion réalisée.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide que les documents sociaux de la Société absorbée sont conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante TORREKENS HOLDING N.V., à savoir à B-9400 Appelterre-Eichem, 99 Neers-straat.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte le notaire.

Signé: L. MOSTADE, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 juillet 2009. LAC / 2009 /26121. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009108842/101.

(090130600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**UB Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.932.

Im Jahre zweitausend und neun, am dritten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

KEH Holding GmbH, eine österreichische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Salesianergasse 23, A-1030 Wien, Österreich, eingeschrieben beim Handelsgericht Wien, Österreich, unter der Nummer FN 167418 D, hier rechtmäßig hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, Privatangestellte, mit Geschäftsadresse in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Wien, Österreich am 23. Juli 2009.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar das Nachstehende wie folgt zu beurkunden:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) UB Real S.à r.l. mit Sitz in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 139.932, wurde am 3. Juli 2008 durch Urkunde vom unterzeichnenden Notar gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association unter Nummer 1845 am 26. Juli 2008 veröffentlichte wurde.

- Die Erschienene, rechtmäßig hier vertreten wie eingangs erwähnt, ist alleiniger Gesellschafter vorstehender Gesellschaft und hat folgende Beschlüsse durch ihren gesetzlichen Vertreter gefasst:

*Erster Beschluss*

Es wird beschlossen das Gesellschaftsjahr abzuändern, welches von nun vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres laufen soll und nicht mehr wie bisher vom 1. März eines Jahres bis zum 28. Februar des darauffolgenden Jahres.

Demzufolge wird das am 1. März 2009 begonnene Geschäftsjahr ausnahmsweise am 31. Dezember 2009 enden.

Bezugnehmend auf den zuvor gefassten Beschluss lautet Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft von nun an wie folgt:

„ **Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.“

## Zweiter Beschluss

Bezugnehmend auf den zuvor gefassten Beschluss wird beschlossen Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar und eine Bilanz, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

## Kosten

Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Beschlüsse erwachsen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, das auf Ersuchen des Vertreters der vorgenannten Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes**

In the year two thousand and nine on the third of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company KEH Holding GmbH, an Austrian Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at Salesianergasse 23, A-1020 Vienna, Austria, and registered with the Register of Companies of Vienna, Austria, under the number FN 167418 D, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Vienna, Austria on July 23<sup>rd</sup>, 2009.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has requested the undersigned notary to document the following:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) UB Real S.à r.l., having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139.932, has been incorporated by deed of the undersigned notary on July 3<sup>rd</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1845 of July 26<sup>th</sup>, 2008.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its representative, the following resolutions:

*First resolution*

Decision is taken to amend the Company's year which shall from now on commence on January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup> of each year and shall no more commence on March 1<sup>st</sup> of one year and end on February 28<sup>th</sup> of the following year.

Therefore the Company's year which has started on March 1<sup>st</sup>, 2009 shall exceptionally end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

Referring to the aforementioned decision Article 19 of the Articles of Incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 19.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> day of January and ends on the 31<sup>st</sup> day of December of the same year."

*Second resolution*

Referring to the aforementioned resolution, it is decided to amend Article 20 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

" **Art. 20.** Each year on the 31<sup>st</sup> day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

83920

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. LAC/2009/31914. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108860/97.

(090130736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Interstate Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.872.

In the year two thousand and nine, on the tenth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Interstate Europe, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 22,000 (twenty-two thousand US Dollars), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.872 (the "Company").

The Company has been duly incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 19<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2494 of October 11<sup>th</sup>, 2008. The Articles of Association have not yet been amended since.

There appeared:

Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.882 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31<sup>st</sup> July 2009.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requests the notary to act that:

- the 22,000 (twenty-two thousand) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

- the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 28,000 so as to raise it from its current amount of USD 22,000 to USD 50,000 by the issuing of 28,000 new shares with a nominal value of USD 1 each, subject to payment of a global share premium of USD 92,000;

2) Subscription, intervention and payment of the 28,000 new shares with a nominal value of USD 1 each, and payment of the global share premium, by a contribution in kind;



3) Amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 28,000 (twenty-eight thousand US Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 22,000 (twenty-two thousand US Dollars) to USD 50,000 (fifty thousand US Dollars), by the creation and issuing of 28,000 (twenty-eight thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, the whole to be fully paid up as well as the global share premium by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription by the Sole Shareholder to the increase of capital of the Company by way of contribution in kind consisting of 15% of a receivable of a principal amount of USD 800,000 (eight hundred thousand US Dollars) it owns against JHM Hotels, LLC, a company duly formed and validly existing under the laws of South Carolina, United States of America, having its registered office at 60 Pointe Cir, Greenville, SC 29615, United States of America ("JHM"), registered with the Secretary of State of South Carolina (the "Receivable"), and to allocate the global share premium, first, in the amount of USD 5,000 (five thousand US Dollars) to the legal reserve item of the balance sheet, and second, in the amount of USD 87,000 (eighty-seven thousand US Dollars) to the share premium item of the balance sheet.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 28,000 (twenty-eight thousand US Dollars) by subscribing to all the 28,000 (twenty-eight thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, as well as the global share premium, the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

*Evaluation*

The value of the Receivable is of USD 120,000 (one hundred twenty thousand US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (ii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (v) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under the applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention:*

Thereupon intervened:

Christopher L. Bennett, Bruce A. Riggins, Stewart Kam-Cheong and Hermann- Günter Schommarz, acting as managers of the Company, each of them here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 7 August 2009.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

They acknowledge having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Interstate Europe, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de 22.000 USD (vingt-deux mille US Dollars), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.872 (la "Société").

La Société a été dûment constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2494 du 11 octobre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

A comparu:

Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.882 (l'"Associé Unique"), ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 31 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

- les 22.000 (vingt-deux mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé; et que

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 28.000 USD pour le porter de son montant actuel de 22.000 USD à 50.000 USD par la création et l'émission de 28.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 92.000 USD;

2. Souscription, intervention et paiement des 28.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, et paiement de la prime d'émission globale, par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 28.000 USD (vingt-huit mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 22.000 USD (vingt-deux mille US Dollars) à 50.000 USD (cinquante mille US Dollars) par la création et l'émission de 28.000 (vingt-huit mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale

de 1 USD (un US Dollar) chacune, les parts sociales ainsi que la prime d'émission globale étant entièrement libérées par l'Associé Unique par un apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription par l'Associé Unique à l'augmentation de capital de la Société par un apport en nature consistant en 15% d'une créance d'un montant principal de USD 800.000 (huit cent mille US Dollars) qu'elle possède contre JHM Hotels, LLC, une société de droit de l'Etat de Caroline du Sud, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 60 Pointe Cir, Greenville, SC 29615, Etats-Unis d'Amérique ("JHM"), immatriculée auprès du "Secretary of State of South Carolina" (la "Créance"), et d'allouer la prime d'émission globale comme suit:

- à hauteur de 5.000 USD (cinq mille US Dollars) au poste réserve légale du bilan; et
- à hauteur de 87.000 USD (quatre-vingt-sept mille US Dollars) au poste de prime d'émission du bilan.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 28.000 USD (vingt-huit mille US Dollars) par la souscription à l'ensemble des 28.000 (vingt-huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, les parts sociales ainsi que la prime d'émission globale étant entièrement libérées par l'Associé Unique par l'apport de la Créance.

#### *Evaluation*

La valeur de la Créance est évaluée à 120.000 USD (cent vingt mille US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Mise en œuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire de la Créance;
- (ii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (v) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requises en vertu de la loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Christopher L. Bennett, Bruce A. Riggins, Stewart Kam-Cheong and Hermann-Günter Schommarz, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun d'eux étant représenté par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 7 août 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ils reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 50.000 USD (cinquante mille US Dollars), divisé en 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33203. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108855/204.

(090130899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Isomax S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 37, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 113.671.

L'an deux mil neuf, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ISOMAX S.A.", avec siège social à L-3501 Dudelange, 37, rue Aloyse Kayser, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 113671 constituée suivant en date du 28 décembre 2005 acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 14 avril 2006 numéro 761. Les statuts ont été modifiés par acte de ce même notaire en date du 27 mars 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1127 du 7 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory CAVELIER, ingénieur, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle PERREAUX, employée bancaire, née à Libramont-Chevigny (Belgique), le 19 mars 1976, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory CAVELIER, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Refonte des statuts en vue de les adapter à la loi du 25 août 2006 (société anonyme unipersonnelle);
2. Démission des administrateurs en fonction; Décharge; Nomination de Monsieur Grégory Cavelier en qualité d'administrateur unique;
3. Divers.

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent et/ou le mandataire de l'actionnaire représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes l'éventuelle procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Constatant que l'intégralité du capital est détenue par un actionnaire unique, l'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la loi du 25 août 2006 (société anonyme unipersonnelle) qui auront désormais la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "ISOMAX S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. En outre la société a pour objet l'achat, la vente, la construction, ainsi que la promotion, la gérance et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations et activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-devant.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Deuxième résolution:*

Constatant que l'intégralité du capital est détenue par un actionnaire unique, l'assemblée décide d'acter la démission des administrateurs en fonction et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Grégory Cavalier, précité, en qualité d'administrateur unique de la Société pour une période de 6 ans.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Grégory Cavalier, Isabelle Perreaux, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/ 14648. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009108875/183.

(090131372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Portman International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.954.

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "PORTMAN INTERNATIONAL S.A.", inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le Numéro B 89 954, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, transférée au Grand Duché de Luxembourg par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1798 du 19 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25,-), détenues entièrement par l'actionnaire unique Monsieur Luis GONZALES-IGLESIAS RIBO, né le 7 août 1954 à Madrid - Espagne, demeurant à Cristobal Bordiu 23 Bajo, 28003 Madrid - Espagne, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut

délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société au Luxembourg.
2. Transfert du siège social de Luxembourg vers Madère, et adoption de la nationalité portugaise.
3. Fixation du siège social à Rua dos Murças, 88, 3<sup>ème</sup> étage, Sé, Funchal, Madère, Portugal.
4. Démission des administrateurs actuellement en fonctions et décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
5. Démission du Commissaire aux comptes actuellement en fonctions et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
6. Nomination d'un administrateur unique.
7. Pouvoirs à conférer à Monsieur Luis GONZALEZ-IGLESIAS RIBO pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales au Portugal à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.
8. Pouvoirs à conférer à FIDUCENTER SA pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.
9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 13 juillet 2009 de la Société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société à Madère - Portugal, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme d'une société anonyme "sociedade anonima" et sous la nationalité portugaise.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société à Madère à Rua dos Murças, 88, 3<sup>ème</sup> étage, Sé, Funchal, Madère, Portugal.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonctions et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme administrateur unique:

Monsieur Luis GONZALES-IGLESIAS RIBO, né le 7 août 1954 à  
Madrid - Espagne, demeurant à Cristobal Bordiu 23 Bajo, 28003  
Madrid - Espagne.

Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels de 2009.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire au Portugal pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation portugaise et pour adopter les nouveaux statuts en langue portugaise.

*Septième résolution*

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Luis GONZALES-IGLESIAS RIBO, préqualifié, pour représenter la Société devant notaires et toutes les instances administratives et fiscales à Madère - Portugal à la suite du transfert de



siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités portugaises compétentes et d'adapter les statuts à la loi portugaise.

*Huitième résolution*

L'Assemblée confère tous pouvoirs à FIDUCENTER SA pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater par devant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

*Condition suspensive:*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre du Commerce de Madère-Portugal ou auprès de toutes autorités compétentes.

*Confirmation*

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers Madère - Portugal par l'actionnaire unique Monsieur Luis GONZALES-IGLESIAS RIBO, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2009. LAC/2009/28465. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108863/101.

(090130732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Hair-World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 45, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 79.300.

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Emile GOEDERT, maître coiffeur, né à Luxembourg le 16 juillet 1938 (matricule: 1938 07 16 057), demeurant à L-7360 Helmdange, 1, in Treilend;

2. Madame Nathalie RODES, coiffeuse, née à Nivelles (Belgique) le 21 août 1964 (matricule: 1964 08 21 445), demeurant à L-7360 Helmdange, 1, in Treilend;

3. Mademoiselle Ana Maria GAMA BISPO RAFAEL, coiffeuse, née à Salgueiro Do Campo (Portugal) le 20 juin 1977 (matricule: 1977 06 20 247), demeurant à L-4394 Pontpierre, 23, rue de l'Ecole.

Les comparants ont déclaré être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "HAIR-WORLD S.à r.l.", ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 45, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478 du 26 juin 2001 dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Il n'y a plus eu de modifications statutaires depuis.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Emile GOEDERT, prénommé, vingt parts sociales: . . . . .	20
2) Madame Nathalie RODES, prénommée, soixante-quinze parts sociales: . . . . .	75
3) Mademoiselle Ana Maria GAMA BISPO RAFAEL, prénommée, cinq parts sociales . . . . .	5
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

*Première résolution*

La comparante, Madame Nathalie RODES, prénommée, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Madame Ana Maria GAMA BISPO RAFAEL, prénommée, ici présente et ce acceptant, trente-

cing (35) parts sociales moyennant le prix de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR), payée hors la présence du notaire, ce que Madame RODES en concert bonne et valable quittance.

Cette cession est acceptée au nom de la société par sa gérante unique Madame Nathalie RÔDES, prénommée.

Désormais, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Emile GOEDERT, prénommé, vingt parts sociales: . . . . .	20
2) Madame Nathalie RODES, prénommée, quarante parts sociales: . . . . .	40
3) Mademoiselle Ana Maria GAMA BISPO RAFAEL, prénommée, quarante parts sociales: . . . . .	40
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

#### Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Mademoiselle Ana Maria GAMA BISPO RAFAEL, prénommée, pour une durée indéterminée comme gérante administrative de la Société.

Madame Nathalie RODES, prénommée, devient gérante technique de la Société.

La Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle de la gérante technique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Goedert, N. Rodes, A. M. Gama Bispo Rafael et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31918. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108856/52.

(090130889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

#### **Guillain Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.223.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### THERE APPEARED:

MATURUS CONSULTING S.A, with registered office in San José, Costa Rica,

"the principal"

here represented by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given on July 30 2009 under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company GUILLAIN HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B number 82223, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me Gérard LECUIT, notary residing then in Hesperange, on May 17<sup>th</sup>, 2001, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1127 of December 7, 2001, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on January 7, 2008, by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem acting in replacement of the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 328 of February 8, 2008.

2. That the capital of the company GUILLAIN HOLDING S.A. amounts to USD 875,000 (eight hundred seventy-five thousand United States Dollars) divided into 25,000 (twenty-five thousand) shares with a par value of USD 35 (thirty-five United States Dollars) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company GUILLAIN HOLDING S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company GUILLAIN HOLDING S.A. declares that all the activity of the company GUILLAIN HOLDING S.A. has ceased, that as sole shareholder he takes over all the assets and that as liquidator he commits himself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

8. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares' register.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MATURUS CONSULTING S.A, ayant son siège social à San José, Costa Rica,

"la mandante"

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juillet 2009 laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société GUILLAIN HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 82223, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 17 mai 2001 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1127 du 7 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiée en dernier lieu en date du 7 janvier 2008 suivant acte reçu par Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem agissant en remplacement du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 328 du 8 février 2008.

2. Que le capital social de la société GUILLAIN HOLDING S.A. s'élève actuellement à USD 875.000 (huit cent soixante-quinze mille dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 35 (trente-cinq dollars américains) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme GUILLAIN HOLDING S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme GUILLAIN HOLDING S.A., déclare que l'activité de la société GUILLAIN HOLDING S.A a cessé, qu'en tant qu'actionnaire unique, elle est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

8. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2009. Relation: LAC/2009/31733. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009108846/105.

(090130698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**DeAM Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.330.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deutsche Bank Americas Holding Corp., a company incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at 60 Wall Street, New York 10005, New York, USA, registered under number 2272906 with the Secretary of State's Office, State of Delaware,

here represented by Mr. Marc SEIMETZ, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in New York (USA) on 3 June 2009.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company "DeAM Management Company S.A.", a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 49, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés with the number B 111330, has been incorporated under the denomination of "Scudder Management Company S.A." pursuant to a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 14 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1170 dated 8 November 2005 (hereafter referred to as the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been successively amended pursuant to deeds of the same notary dated 23 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°405 on 23 February 2006 and dated 5 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1001 on 22 May 2006.

- The corporate capital is presently set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), consisting of one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company and, in this respect, decides to approve the audited annual accounts of the Company as of 31 March 2009 after reading of the reports of the board and of the auditor.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that it has no unprovisioned debt against third parties, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume any eventual unknown liability before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the directors of the Company for their mandate up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A..

Thereafter, the appearing party produced to the notary the share register of the Company which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company "DeAM Management Company S.A." was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte oui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Deutsche Bank Americas Holding Corp., une société régie par les lois du Delaware (USA), avec son siège social au 60 Wall Street, New York 10005, New York, USA, enregistrée sous le numéro 2272906 auprès du Secretary's of State's Office, Etat du Delaware,

ici représentée par Me Marc SEIMETZ, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (USA) le 3 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée "DeAM Management Company S.A.", une société anonyme organisée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 49, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111330, a été constituée sous la dénomination "Scudder Management Company S.A." suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1170 du 8 novembre 2005 (ci-après dénommée la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés successivement suivant actes reçus par le même notaire, en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°405 du 23 février 2006 et en date du 5 mai 2006, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1001 du 22 mai 2006.

- La Société a actuellement un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par action, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société et, à cet égard, décide d'approuver les comptes annuels audités de la Société au 31 mars 2009 après lecture des rapports du conseil d'administration et du réviseur.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle n'a aucune dette non provisionnée envers des tiers, l'associé unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge tout passif éventuel inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans dans les bureaux de State Street Bank Luxembourg S.A..

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des parts sociales de la Société lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "DeAM Management Company S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Marc Seimetz, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2009. LAC/2009/30765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009108843/105.

(090130617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### **Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 34.242,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.842.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Dome Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.842 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 28 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2007, number 806. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary on 25 July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 December 2007, number 2786. The Articles have further been amended by a deed of the undersigned notary on 20 March 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 August 2008, number 2100, then by a deed of the undersigned notary on 19 September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 January 2009, number 66.

#### THERE APPEARED:

- GI Partners Fund II L.P., having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Trade Register of Delaware under number 3949036 8300; and
  - GI Partners Side Fund II L.P., having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Trade Register of Delaware under number 4006507 8100.
- hereafter collectively referred to as the "Shareholders".

The Shareholders are hereby represented by Ms. Dorothee Pirson, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

1) The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one British Pound (GBP 1.-) by the creation and issue of one (1) additional share having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) (the "New Share") so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-four thousand two hundred forty-one British Pounds (GBP 34,241.-) to thirty-four thousand two hundred forty-two British Pounds (GBP 34,242.-);
2. Subscription of the New Share and payment by contribution in cash;
3. Decision to subsequently amend Article 6.1. first paragraph of the Company's articles of incorporation; and
4. Miscellaneous.

2) The Shareholders here represented, holding thirty-four thousand two hundred forty-one (34,241) shares of the Company, represent the whole issued share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

#### 1. First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one British Pound (GBP 1.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty-four thousand two hundred forty-one British Pounds (GBP 34,241.-) to thirty-four thousand two hundred forty-two British Pounds (GBP 34,242.-) by the creation and issue of one (1) new share having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) (the "New Share") to be fully subscribed and fully paid-up by contribution in cash.

#### 2. Second resolution

##### Subscription - Payment:

The Shareholders RESOLVE to approve the subscription of the New Share as listed in the table below and the payment in full of such New Share at nominal value by a contribution in cash of an amount of one British Pound (GBP 1.-), as follows:

SHAREHOLDER	Number of New Share	Total value (GBP)
GI Partners Fund II L.P. ....	1	1.-
TOTAL: .....	1	1.-

The share has been fully paid-up in cash, so that the amount of one British Pound (GBP 1.-), is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the share capital increase, the Shareholders own the number of the Company's shares as mentioned in the table below:

SHAREHOLDER	Number of Shares	Total value (GBP)
GI Partners Fund II L.P. ....	24,473	24,473.-
GI Partners Side Fund II L.P. ....	9,769	9,769.-
TOTAL: .....	34,242	34,242.-

#### 3. Third resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 6.1. first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

##### " Art. 6. Share capital - Shares.

##### 6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at thirty-four thousand two hundred forty-two British Pounds (GBP 34,242.-) represented by thirty four thousand two hundred forty-two shares (34,242) of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

##### Costs

For the tax registration purposes, the increase of capital is estimated at EUR 1.14461 (exchange rate (median price) on 8 June 2009).

The expenses, costs, fees and charges, of any kind, will be born by the Company, as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

##### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties as represented here above, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

##### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le huit juin.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Dome Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.842 (la "Société"), constituée par un acte du notaire soussigné daté du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 mai 2007, numéro 806. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné daté du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 3 décembre 2007, numéro 2786. Les Statuts ont à nouveau été modifiés suivant un acte du notaire soussigné daté du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 août 2008, numéro 2100, et ensuite suivant un acte du notaire soussigné daté du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 janvier 2009, numéro 66.

#### ONT COMPARU:

- GI Partners Fund II L.P., ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Delaware sous le numéro 3949036 8300; et

- GI Partners Side Fund II L.P., ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Kent County, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Delaware sous le numéro 4006507 8100;

ci-après ensemble dénommés les "Associés".

Les Associés sont ici représentés par Mademoiselle Dorothee Pirson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

Les parties comparantes, dument représentées comme dit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (la "Nouvelle Part Sociale"), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent quarante-et-un Livres Sterling (GBP 34.241,-) à trente-quatre mille deux cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 34.242,-);

2. Souscription et paiement de la Nouvelle Part Sociale;

3. Modification subséquente de l'Article 6.1. Premier paragraphe des Statuts de la Société; et

4. Divers.

2) Ces faits ayant été déclarés, les Associés ici représentés, détenant trente-quatre mille deux cent quarante-et-un (34.241) parts sociales de la Société, représentent l'entière du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour.

#### 1. Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'une Livre Sterling (GBP 1,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent quarante-et-un Livres Sterling (GBP 34.241,-) à trente-quatre mille deux cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 34.242,-) par la création et la libération d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (ci-après la "Nouvelle Part Sociale"), intégralement souscrite et libérée par paiement en numéraire.

#### 2. Deuxième résolution Souscription - Paiement

Les Associés DECIDENT d'approuver la souscription de la Nouvelle Part Sociale tel que repris dans le tableau ci-dessous et de libérer entièrement la Nouvelle Part Sociale à sa valeur nominale par apport en numéraire d'un montant total de une Livre Sterling (GBP 1,-), comme suit:

ASSOCIE	Nombre de Nouvelle Part Sociale	Valeur totale (en GBP)
GI Partners Fund II L.P. ....	1	1,-
TOTAL: .....	1	1,-

La part sociale est libérée en espèces de sorte que le montant d'une Livre Sterling (GBP 1,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation de capital, les Associés détiennent respectivement le nombre de parts sociales suivant dans la Société:



ASSOCIES .....	Nombre Parts Sociales	Valeur totale (en GBP)
GI Partners Fund II L.P. ....	24.473	24.473,-
GI Partners Side Fund II L.P. ....	9.769	9.769,-
TOTAL: .....	34.242	34.242,-

### 3. Troisième résolution

Les associés DECIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à trente-quatre mille deux cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 34.242,-), représenté par trente-quatre mille deux cent quarante-deux (34.242) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

#### Evaluation et coûts

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social est évaluée à EUR 1,14461 (taux de change (médian price) du 8 juin 2009).

Les parties évaluent que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société, à raison du présent acte, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare ici qu'à la requête des parties comparantes, comme représentées ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: Dorothee Pirson, Paul Bettingen  
Enregistré à Luxembourg, A.C., le \*. LAC / 200\* / \*. Reçu \*

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 25 juillet 2009. Paul BETTINGEN.  
Référence de publication: 2009109078/177.  
(090131388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### **Maisons Loginter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.564.

L'an deux mil neuf, le seizième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAISONS LOGIN-TER S. à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de La Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51564, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 474 du 21 septembre 1995 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois par acte du notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, en date du 24 avril 2008 publié au mémorial C numéro 1431 du 10 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à Strassen, 20 rue des Tilleuls.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick MEISCH, technicien, demeurant au 5, Im Batz, Fischbach (Mersch).

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'associés représentés à la présente assemblée, paraphées et paraphées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Agrément de la cession sous seing privé de 5 parts sociales de la Société datée du 20 février 2009 par ACTA PRIV S.A. en faveur de Monsieur Patrick MEISCH avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 moyennant le paiement d'un prix convenu entre parties hors la comptabilité du notaire instrumentant;

Agrément de la cession sous seing privé de 5 parts sociales de la Société datée du 16 juillet 2009 par Monsieur Carlo FISCHBACH en faveur de Monsieur Paul ALBERTY moyennant le paiement d'un prix convenu entre parties hors la comptabilité du notaire instrumentant;

Constatacion que les cessionnaires déclarant connaître la situation financière de la société ont renoncé à toute garantie de la part des cédants.

2. Répartition des parts sociales de la Société suite aux cessions ci-dessus comme suit:

1) La société anonyme ACTA PRIV S.A., trente-cinq parts sociales . . . . .	35
2) Monsieur Carlo FISCHBACH, trente-cinq parts sociales . . . . .	35
3) Monsieur Jean-Paul THIEFELS, dix parts sociales . . . . .	10
4) Monsieur Albert HENKEL, trois parts sociales . . . . .	3
5) Madame Anouk SCHANCK, deux parts sociales . . . . .	2
6) Monsieur Lex FISCHBACH, cinq parts sociales . . . . .	5
7) Monsieur Paul ALBERTY, cinq parts sociales . . . . .	5
8) Monsieur Patrick MEISCH, cinq parts sociales . . . . .	5

3. Nomination de Messieurs Paul Alberty et Patrick Meisch en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

4. Confirmation du pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers, la société étant engagée par la signature individuelle du gérant Monsieur Nico Arend ou celle du gérant Monsieur Carlo Fischbach.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée déclare porter agrément aux deux cessions sous seing privé de parts sociales de la Société datées du 20 février 2009 (entre ACTA PRIV SA et Monsieur Patrick Meisch) et du 16 juillet 2009 (entre Monsieur Carlo Fischbach et Monsieur Paul Alberty) intervenues comme suit:

- ACTA PRIV SA, avec siège social à Mersch, 12 rue de la Gare, RCS Luxembourg B numéro 59923, ici représentée par un de ses administrateurs délégués Monsieur Nico Arend, cité ci-dessus qui déclare avoir cédé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 5 (cinq) parts de ses 40 parts sociales de la Société à Monsieur Patrick MEISCH, technicien, demeurant au 5, Im Batz, Fischbach (Mersch), né le 26 mai 1967 à Luxembourg qui déclare avoir accepté moyennant un prix et conditions de paiement convenus entre parties, hors la comptabilité du notaire.

- Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à Strassen, déclare avoir cédé en date du 16 juillet 2009, 5 (cinq) parts de ses 40 parts sociales de la Société à Monsieur Paul ALBERTY, architecte, demeurant au 33, Sellerstrooss, à L - 8562 Schweich, né le 21 octobre 1960 à Luxembourg, qui déclare avoir accepté moyennant un prix et conditions de paiement convenus entre parties, hors la comptabilité du notaire.

L'assemblée constate que les cessionnaires déclarant connaître la situation financière de la société ont renoncé à toute garantie de la part des cédants.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les parts sociales de la Société suite aux cessions ci-dessus se répartissent comme suit:

1) La société anonyme ACTA PRIV S.A., trente cinq parts sociales . . . . .	35
2) Monsieur Carlo FISCHBACH, trente cinq parts sociales . . . . .	35
3) Monsieur Jean-Paul THIEFELS, dix parts sociales . . . . .	10
4) Monsieur Albert HENKEL, trois parts sociales . . . . .	3
5) Madame Anouk SCHANCK, deux parts sociales . . . . .	2

6) Monsieur Lex FISCHBACH, cinq parts sociales . . . . .	5
7) Monsieur Paul ALBERTY, cinq parts sociales . . . . .	5
8) Monsieur Patrick MEISCH, cinq parts sociales . . . . .	5

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Paul ALBERTY, précité, architecte, demeurant au 33, Sellerstrooss, à L - 8562 Schweich, né le 21 octobre 1960 à Luxembourg; et
- Monsieur Patrick MEISCH, précité, technicien, demeurant au 5, Im Batz, Fischbach (Mersch), né le 26 mai 1967 à Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers. Ainsi la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant Monsieur Nico Arend ou celle du gérant Monsieur Carlo Fischbach.

*Intervention*

Sont alors intervenus Messieurs Nico Arend, Carlo Fischbach, Paul Alberty et Patrick Meisch agissant en leur qualité de gérants de la Société qui déclarent accepter les cessions de parts sus-mentionnées au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nico Arend, Carlo Fischbach, Patrick Meisch, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2009. LAC / 2009 / 29027. Reçu 12.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109081/106.

(090131277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Single Select Platform, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. OFI Single Select).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of OFI SINGLE SELECT, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 99 003, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 281 of 10 March 2004 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time on 26 May 2006 by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, and were published in the Mémorial, number 1752 of 20 September 2006.

The meeting was opened at 11:45 a.m. with Ms. Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary, Mrs. Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Ms. Nathalie Berck, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The present meeting has been called pursuant to a second convening notice, the extraordinary general meeting held before the undersigned notary on 15 June 2009 having not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and thus could not validly deliberate on the items of its agenda.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. That no quorum is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, in respect of the items of the agenda and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

IV. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 19 June 2009.

V. The agenda of the present meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of the denomination of the Company from Ofi Single Select to Single Select Platform and subsequent amendment of article 1 "Name" of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), which will read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of Single Select Platform (hereinafter the "Company")."

2. Amendment of the second paragraph of article 13 "Directors" of the Articles, which will read as follows:

"Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast."

3. Amendment of the fourth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

4. Amendment of the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

5. Amendment of the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast."

6. Addition of a new paragraph after paragraph fourteen of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

7. Amendment of the fifth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

8. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

9. Amendment of the sixth paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

10. Amendment of the seventh paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes validly cast, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such an amalgamation."

11. Miscellaneous.

VI. As it appears from the attendance list, out of 5125861.87 shares outstanding, 2,920 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

VII. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the denomination of the Company from Ofi Single Select to Single Select Platform and to amend subsequently article 1 "Name" of the Articles of the Company, which will read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of the shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of Single Select Platform (hereinafter the "Company")."

*Second resolution*

The meeting decides to amend the second paragraph of article 13 "Directors" of the Articles, which will read as follows: "Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast."

*Third resolution*

The meeting decides to amend the fourth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast."

*Sixth resolution*

The meeting decides to add a new paragraph after paragraph fourteen of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

*Seventh resolution*

The meeting decides to amend the fifth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

*Eighth resolution*

The meeting decides to amend the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

*Ninth resolution*

The meeting decides to amend the sixth paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which

there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

#### *Tenth resolution*

The meeting decides to amend the seventh paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes validly cast, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such an amalgamation."

The resolutions have been taken at the unanimity of the votes validly cast.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Follows the French translation**

L'an deux mille neuf, le sixième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OFI SINGLE SELECT, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99 003, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 10 mars 2004, numéro 281. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2006 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, et ont été publiés au Mémorial numéro 1752 du 20 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 11h 45 sous la présidence de Mademoiselle Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Marie- Laure Martinet, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Berck, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente assemblée se réunit sur deuxième convocation, l'assemblée générale extraordinaire tenue en présence du notaire soussigné le 15 juin 2009 n'ayant pas pu statuer valablement sur les points portés à son ordre du jour, le quorum imposé par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'ayant pas été atteint.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'aucun quorum n'est requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée et que la résolution sur chaque point porté à l'ordre du jour doit être prise par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée.

IV. Des convocations ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 19 juin 2009.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société de Ofi Single Select en Single Select Platform et modification subséquente de l'article 1 "Dénomination" des statuts de la Société (les "Statuts"), lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à l'avenir, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de Single Select Platform (ci-après la "Société")."

2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 13 "Administrateurs" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les administrateurs seront élus à la majorité des voix valablement exprimées."

3. Modification du quatrième paragraphe de l'article 14 "Réunion du Conseil d'Administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

4. Modification du troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social."

5. Modification du dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

6. Ajout d'un nouveau paragraphe à la suite du quatorzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

7. Modification du cinquième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou plusieurs catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

8. Modification de la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

9. Modification du sixième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions sur cette fusion pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

10. Modification du septième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion."

11. Divers.

VI. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 5125861,87 actions, actuellement en circulation, 2.920 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VII. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de Ofi Single Select en Single Select Platform et de modifier subséquemment l'article 1 "Dénomination" des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à l'avenir, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de Single Select Platform (ci-après la "Société")."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 13 "Administrateurs" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les administrateurs seront élus à la majorité des voix valablement exprimées."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 14 "Réunion du Conseil d'Administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut être également convoquée sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter, à la suite du quatorzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, un nouveau paragraphe, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou plusieurs catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions sur cette fusion pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le septième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:



"De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion."

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix valablement exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: Michèle Kemp, Marie-Laure Martinet, Nathalie Berck, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 juillet 2009. LAC / 2009 / 26984. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109084/316.

(090131283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**FGI Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. FGI Participations S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.808.

L'an deux mil neuf, le quinzième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding „ FGI PARTICIPATIONS S.A.", avec siège social à L -1724 Luxembourg, 11 A, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 119808, constituée par acte du notaire instrumentant le 21 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2115 du 13 novembre 2006 (la "Société") et dont le capital social actuel s'élève à HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 875.000) représenté par huit mille sept cent cinquante (8.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali Salles, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacques-Amaury Thomasset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Salles, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de participations financières (SO-PARFI) mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 15 avril 2009.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et

fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

3) Modification subséquente de l'article 17 des statuts.

4) Changement de la dénomination de la société en "FGI PARTICIPATIONS S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transformer le statut de la société de celui d'une société de participations financières (SOPARFI) en adoptant le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 15 avril 2009.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts. Les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée ainsi que celles de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "FGI PARTICIPATIONS S.A., SPF".

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination "FGI PARTICIPATIONS S.A., SPF" (la "Société").

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Magali Salles, Jacques-Amaury Thomasset, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2009. LAC / 2009 / 2009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109073/97.

(090131366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### **Selgest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SELGEST S.A., a company limited by shares having its registered office in L - 2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 116335 incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx then residing in Mersch, on May 5, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1345 of July 12, 2006 (the "Company").

The meeting is presided by Mr. Stéphane BOSI private employee, residing professionally in 4, Boulevard Royal, 2449-Luxembourg.

Who appointed as secretary Mr. Mirko LA ROCCA private employee, residing professionally in 4, Boulevard Royal, 2449-Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers Mr. Luciano RINZULLO private employee, residing professionally in 4, Boulevard Royal, 2449-Luxembourg and Mrs. Federica GHIRLANDINI, private employee, residing professionally in 4, Boulevard Royal, 2449-Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To change temporarily the nominal value and number of the shares so that the Company share capital shall be divided into 100,000,000 shares of EUR 0.01 each;

2. Reduction of the subscribed capital by an amount of EUR 974,237 so as to bring it down from its present amount of EUR 1,000,000 to EUR 25,763 by absorption of losses and cancellation of 97,423,700 shares pro rata to the share holdings, immediately followed by an increase of the Company' share capital of an amount of EUR 650,000 by issue of 65,000,000 new shares having a par value of EUR 0.01 each, entirely paid-in;

3. - Subscription of the new shares by one of the existing shareholder Banca Sella Holding S.P.A., and waiver by the other shareholder of its preferential subscription right; fully payment in cash.

4.- To suppress the nominal value of the shares and to change the number of shares in order to bring it down to 10,000 and to grant power to the board of directors to proceed with the exchange of shares.

5. - To change the article 5 the Company's articles of incorporation to be read as follows: "The subscribed capital is set at SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY-THREE EURO (EUR 675,763) divided into TEN THOUSAND (10,000) shares without a designation of the par value, entirely paid-in."

6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of the shareholders decides to change temporarily the nominal value and number of the shares so that the Company share capital shall be divided into 100,000,000 shares of EUR 0.01 each.

The exchange rate is 1 former share for 10,000 shares of a nominal value of EUR 0.01.

#### *Second resolution*

The general meeting of the shareholders decides to reduce the Company's subscribed capital by an amount of nine hundred and seventy-four thousand two hundred and thirty-seven Euro (EUR 974,237) so as to bring it down from its present amount of EUR 1,000,000 to twenty-five thousand seven hundred and sixty-three Euro (EUR 25,763) represented by two million five hundred and seventy-six thousand three hundred (2,576,300) shares of EUR 0.01 each by absorption of losses and cancellation of ninety-seven million four hundred and twenty-three thousand seven hundred (97,423,700) shares pro rata to the share holdings.

The existence of the losses is evidenced by the December 31, 2008 Company's accounts, the interim balance sheet as at June 30, 2009 and an attestation issued by the Company's board of directors.

A copy of the said balance sheet and attestation will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Then, the general meeting of the shareholders immediately decides to increase the Company' share capital by an amount of six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000) by issue of sixty-five million (65,000,000) new shares having a par value of EUR 0.01 each, entirely paid-in, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Waiver is given by the majority shareholder here represented by Mr. Stephane BOSI prenamed, by virtue of a proxy given as mentioned hereunder, of its preferential subscription right.

The total of the new shares is then subscribed, by:

BANCA SELLA HOLDING S.P.A., with its registered office at 2, Via Italia, I - 13900 Biella, Italy, Codice Fiscale e Partita IVA 01709430027, here represented by Mr. Stephane BOSI by virtue of a proxy given as mentioned hereunder, which declares to subscribe for the 65,000,000 newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Third resolution*

The general meeting of the shareholders decides to suppress the nominal value of the shares and to change their number in order to bring it down to ten thousand (10,000).

The general meeting of the shareholders decides to grant power to the board of directors to proceed with the exchange of shares pursuant to the exchange rate (10,000: 67,576,300): 1 former share for 0.00014798087 share without a designation of par value, number to be around to the unit.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the general meeting of the shareholders decides to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set SIX HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY-THREE EURO (EUR 675,763) divided into TEN THOUSAND (10,000) shares without a designation of the par value, entirely paid-in."

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand seven hundred Euro (€ 2,700.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le trentième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SELGEST S.A.", ayant son siège social à L - 2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 116335, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juillet 2006 numéro 1345 (la "Société")

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stephane BOSI employé privé, résident professionnellement au 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mirko LA ROCCA employé privé résident professionnellement au 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Luciano RINZULLO employé privé résident professionnellement au 4, Boulevard Royal, 2449-Luxembourg et Madame Federica Ghirlandini, employée privée résidente professionnellement au 4, Boulevard Royal, 2449-Luxembourg.

Le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification temporaire de la valeur nominale et du nombre d'actions de sorte que le capital social de la Société soit dorénavant divisé en 100.000.000 actions de EUR 0,01 chacune.

2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 974.237 en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 1.000.000 à EUR 25.763 afin de compenser des pertes subies par l'annulation de 97.423.700 actions existantes de la société, au prorata des participations, suivie immédiatement par une augmentation de capital à concurrence de EUR 650.000 par la création et l'émission de 65.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 0,01 par action.

3.- Souscription par un des actionnaires existants Banca Sella Holding S. P. A. des nouvelles actions et renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel; libération intégrale en espèces.

4.- Suppression de la valeur nominale des actions et modification de leur nombre en vue de le porter à 10.000; octroi au conseil d'administration de tous pouvoirs aux fins de procéder à l'échange des actions.

5.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: "Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-quinze mille sept cent soixante trois Euro (EUR 675.763) divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier temporairement la valeur nominale et le nombre d'actions de sorte que le capital social de la Société soit dorénavant divisé en 100.000.000 actions de EUR 0,01 chacune.

Le taux de change est d'une ancienne action pour 10.000 actions de EUR 0,01.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent soixante-quatorze mille deux cent trente-sept Euro (EUR 974.237) en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 1.000.000 à vingt-cinq mille sept cent soixante-trois Euro (EUR 25.763) représenté par deux millions cinq cent soixante-seize mille trois cents (2.576.300) actions afin de compenser des pertes subies par l'annulation de quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent vingt trois mille sept cents (97.423.700) actions existantes de la société, au prorata des participations

L'existence des pertes subies est constatée par les comptes de la Société au 31 décembre 2008, un bilan intérimaire au 30 juin 2009 et une attestation du conseil d'administration de la Société.

Lesdits bilan intérimaire et attestation resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée décide immédiatement d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent cinquante mille Euro (EUR 650.000) par la création et l'émission de soixante-cinq millions (65.000.00) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) par action, à souscrire au pair, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

### *Souscription - Libération*

Renonciation est donnée par l'actionnaire majoritaire ici représenté par M. Stephane BOSI en vertu d'une procuration donnée comme indiqué ci-dessus à son droit de souscription préférentiel.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

BANCA SELLA HOLDING S.P.A., société par actions, ayant son siège social au 2, Via Italia, I - 13900 Biella, Italie, Codice Fiscale e partita iva 01709430027, ici représentée par M. Stephane BOSI, précité, en vertu d'une procuration donnée comme indiqué ci-dessus qui déclare souscrire les 65.000.000 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à six cent cinquante mille Euro (EUR 650.000).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de six cent cinquante mille Euro (EUR 650.000) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et modifier leur nombre en vue de le porter à dix mille (10.000).

L'assemblée décide d'octroyer tout pouvoir au conseil d'administration aux fins de procéder à l'échange des actions en application du taux de change (10.000: 67.576.300) soit une action ancienne pour 0,00014798087 action sans désignation de valeur nominale, le nombre étant arrondi à l'unité.

### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-quinze mille sept cent soixante-trois Euro (EUR 675.763) divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées"

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents Euro (EUR 2.700).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stephane BOSI, LA ROCCA, Luciano RINZULLO, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2009. LAC / 2009 /31068. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109079/188.

(090131316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### **Marint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.075.

L'an deux mil neuf, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „MARINT S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 56075 constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 12 novembre 1996 numéro 583 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date 27 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 892 du 18 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fabienne PERUSINI, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Création de quatre classes d'actions A, B, C et D étant entendu que les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société et suppression de l'article 6;

3. Répartition des actions ordinaires dans les quatre classes d'actions nouvellement créées A, B C et D;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de créer quatre classes d'actions A, B C et D entendu que les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'actions A, B, C et D comme suit:

- 8.660 actions de classe A;
- 8.660 actions de classe B;
- 8.000 actions de classe C; et
- 8.000 actions de classe D.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société version anglaise et française est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 833,000.- (eight hundred and thirty-three thousand EUR), represented by 8,660 (eight thousand six hundred and sixty) class A shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five EUR); 8,660 (eight thousand six hundred and sixty) class B shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five EUR), 8,000 (eight thousand) class C shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five EUR) and 8,000 (eight thousand) class D shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five EUR), each share, fully paid in.

The rights and obligations attached to the shares of each class are identical, unless otherwise provided in the law or in the present articles of incorporation.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares."

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 833.000,- (huit cent trente-trois mille euros), divisé en 8.660 (huit mille six cent soixante) actions de classe A chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros); 8.660 (huit mille six cent soixante) actions de classe B chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros); 8.000 (huit mille) actions de classe C chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros); et 8.000 (huit mille) actions de classe D chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), chaque action entièrement libérée.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des statuts de la Société.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions."

L'assemblée décide de supprimer l'article 6 des statuts de la société et de re-numéroter les articles suivants.

*Troisième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide que les actions anciennes sont réparties comme suit:

8.660 actions nominatives numérotées 0001 à 2000 - 4001 à 5500 -7001 à 11000 et 15001 à 16160 deviennent des actions de classe A;

8.660 actions nominatives numérotées 2001 à 4000 - 5501 à 7000 -11001 à 15000 - 24161 à 25320 deviennent des actions de classe B;

8.000 actions nominatives numérotées 16161 à 24160 deviennent des actions de classe C;

8.000 actions nominatives numérotées 25321 à 33320 deviennent des actions de classe D.

L'assemblée donne tous pouvoirs à chacun des administrateurs de la Société de procéder aux formalités et écritures nécessaires suite à la répartition des actions anciennes en quatre nouvelles classes A, B, C et D.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stefano De Meo, Fabienne Perusini, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2009. LAC / 2009 / 29039. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109085/94.

(090131208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Fibre Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.144.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108570/10.

(090129852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**NS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.367.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108571/10.

(090129853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**D.G.C. Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.396.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108572/10.

(090129854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---